

GUIDE D'INFORMATION POUR LES

FAMILLES et AIDANTS

PROGRAMME DE PSYCHIATRIE LÉGALE



Guide d'information pour les familles et aidants du Programme de psychiatrie légale intégrée

Le système de psychiatrie légale offre des soins de santé mentale spécialisés aux personnes qui sont atteintes d'un trouble de santé mentale et qui ont eu des démêlés avec le système de justice pénale. Au Royal, notre mission consiste à fournir des évaluations et des traitements visant à améliorer la santé mentale de nos clients, tout en minimisant d'éventuelles interactions avec le système de justice pénale.

Si vous êtes un membre de la famille ou un aidant d'un proche dans cette situation, sachez que vous n'êtes pas seul dans ce parcours. L'équipe de soins du Royal est là pour vous soutenir ainsi que votre proche.

L'expérience a démontré les incidences positives d'une collaboration étroite entre les familles, les aidants et l'équipe de soins. Votre collaboration et votre participation sont essentielles pour guider votre proche dans le système de psychiatrie légale et l'accompagner dans son parcours de rétablissement.

Nous considérons qu'un « membre de la famille » est une personne qui soutient le rétablissement de son proche. Il peut s'agir d'un parent, d'un conjoint ou d'un partenaire, d'un frère ou d'une sœur, d'un autre membre de la famille ou d'un ami proche.

Il se peut que votre proche préfère que sa famille ne participe pas à ses soins. Dans tous les cas, l'information présentée dans ce guide et les services que nous offrons aux familles demeurent pertinents et à votre disposition.

En vous familiarisant avec le système de psychiatrie légale et en comprenant mieux la maladie de votre proche et les options de traitement, vous pourrez mieux apprécier ce qu'il vit et ce à quoi il faut s'attendre à l'avenir. Il est également utile de comprendre les conditions fixées par les décisions de la Commission ontarienne d'examen (COE). (Vous trouverez un glossaire à la fin de ce guide expliquant différents termes, y compris « décision »).

Ce guide est conçu pour vous fournir des informations et des ressources sur divers sujets et pour vous aider à accompagner votre proche dans son parcours de rétablissement. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter l'équipe de soins.

Quelques renseignements généraux

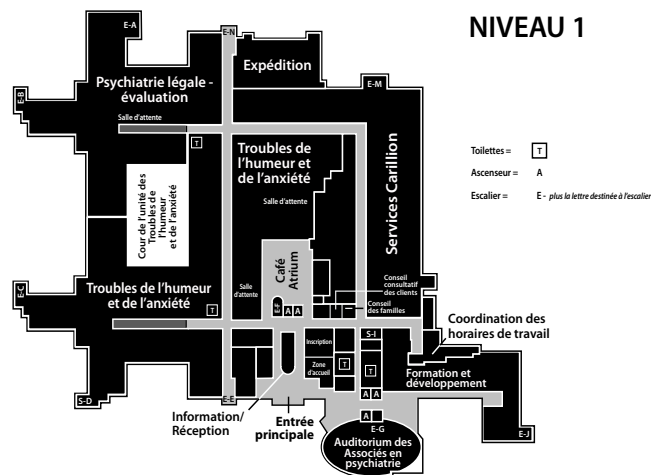
L'unité de traitement en psychiatrie légale d'Ottawa est située au Centre de santé mentale Royal Ottawa. Le traitement initial a lieu dans l'unité d'évaluation en psychiatrie légale, au premier étage, qui compte 21 lits, puis dans l'unité de réadaptation en psychiatrie légale, au deuxième étage, qui compte 25 lits. Les patients vivant dans la communauté sont pris en charge par notre équipe de soutien aux clients ambulatoires en psychiatrie légale.

Ce guide présente les services offerts au Royal.

Les protocoles de visite peuvent varier d'une unité à l'autre. Veuillez contacter l'équipe de soins pour obtenir des détails sur les heures de visite et les objets que vous êtes autorisé à apporter à votre proche. Vous pouvez contacter l'unité en téléphonant à la réception, au 613-722-6521. D'autres détails sur les visites sont présentés ci-dessous.

Pour trouver l'unité d'évaluation en psychiatrie légale (premier étage), suivez les papillons de couleur bourgogne sur le sol près de la réception principale. Ils vous guideront jusqu'à cette unité.

PREMIER ÉTAGE



Pour trouver l'unité de réadaptation en psychiatrie légale (deuxième étage), prenez l'ascenseur après la réception principale jusqu'au deuxième étage. Suivez les papillons bleu clair jusqu'à cette unité. Le personnel du comptoir d'information peut également vous orienter.

DEUXIÈME ÉTAGE

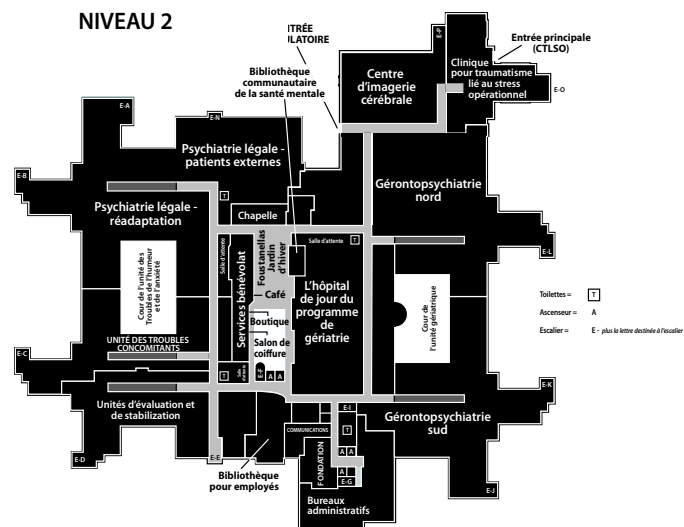


Table des matières

6

Soutien pour les familles et aidants

6

Soutien familial par les pairs

6

Séances d'éducation et groupes de soutien pour les familles du Programme de psychiatrie légale intégrée

6

Rétroaction

7

Le système de psychiatrie légale : aperçu et législation pertinente

7

Aperçu

7

Législation

7

Respect de la confidentialité et de la vie privée

8

Services d'interprétation

8

Transition de l'unité d'hospitalisation en psychiatrie légale au Programme pour clients ambulatoires

8

Services d'évaluation et de traitement ordonnés par le tribunal

9

Stabilisation à l'unité d'évaluation en psychiatrie légale

9

Unité de réadaptation en psychiatrie légale

9

Statut de client ambulatoire

9

Soutien individuel par les pairs dans l'unité

10

Fonctionnement des unités d'hospitalisation en psychiatrie légale

10

Lignes directrices et attentes

10

Comment appeler votre proche

11

Visites

11

Visiter l'unité d'évaluation en psychiatrie légale : ce qu'il faut savoir

11

Visiter l'unité de réadaptation en psychiatrie légale

12

Personne approuvée

12

Sécurité dans l'unité

12

Drogues, alcool et cigarettes

12

Planification du congé et du retour dans la communauté : considérations pour les familles et aidants

13

Évaluations fonctionnelles

14

Décision concernant les « logements approuvés »

15

Options de logement disponibles dans la communauté

15

Foyers de groupes

16

Programme pour clients ambulatoires

16

Équipe de soutien intensif au rétablissement en psychiatrie légale

16

Gestion de cas dans la communauté

17

Glossaire des sigles et des termes techniques

Nous comprenons qu'en tant que membre de la famille ou aidant, la santé mentale de votre proche peut avoir un impact significatif sur vous, et nous reconnaissons qu'il peut être difficile de naviguer dans le système de psychiatrie légale. Notre objectif est de fournir un soutien et de l'information aux familles et aidants, ainsi qu'une occasion de créer des liens avec d'autres personnes qui vivent des expériences similaires avec leur proche dans le système de psychiatrie légale.

Voici quelques-uns des programmes que nous avons mis en place :

Soutien familial par les pairs

Il peut être très utile d'apprendre de l'expérience des autres. Pour les familles dont les proches sont clients, l'ont déjà été, ou font la transition vers le Programme de psychiatrie légale intégrée du Royal à Ottawa ou à Brockville, le Royal offre gratuitement un soutien individuel par les pairs avec un pair aidant familial formé, ainsi que la possibilité de participer à un groupe hebdomadaire de soutien familial par les pairs.

Pour en savoir plus sur le soutien par les pairs, ses avantages et sa valeur pour les familles, consultez le site leroyal.ca/le-soutien-familial-par-les-pairs-au-programme-de-psychiatrie-legale-integree.

Séances d'éducation et groupes de soutien pour les familles du Programme de psychiatrie légale intégrée

Ces groupes offrent des informations utiles dans un environnement de soutien pour les personnes dont un proche est soigné au Programme de psychiatrie légale intégrée du Royal. Ils ont été créés en fonction de la rétroaction des familles. Les sujets abordés comprennent une introduction à la psychiatrie légale ; les programmes pour clients hospitalisés ; les évaluations pour devenir une personne approuvée et les évaluations pour obtenir le droit à un logement approuvé ; la

préparation au congé ; la gestion des médicaments et du diagnostic ; les autosoins ; la stigmatisation et l'établissement de limites ; la gestion des risques et des crises ; les programmes pour clients ambulatoire ; le suivi et le soutien dans la communauté ; et les ressources communautaires. Ces groupes sont offerts par des moyens virtuels, à différents moments de l'année. Pour en savoir plus sur ces groupes, veuillez contacter le travailleur social qui s'occupe de votre proche.

Rétroaction

Il existe plusieurs façons de faire part de vos commentaires sur les soins prodigués à votre proche.

1. Partagez votre point de vue avec l'équipe de soins.
2. Contactez le gestionnaire des relations avec les clients et les familles au 613-722-6521, poste 6710.
3. Remplissez notre Formulaire de rétroaction des clients et familles. Ce formulaire en ligne peut être rempli de façon anonyme, mais vous pouvez aussi laisser vos coordonnées si vous voulez que quelqu'un vous contacte pour faire un suivi. Cliquez sur surveymonkey.com/r/CF-Feedback-FR pour remplir le formulaire.

Le système de psychiatrie légale : aperçu et législation pertinente

Aperçu

Le système de psychiatrie légale est à l'intersection de la justice pénale et de la santé mentale et, en tant que tel, il peut être difficile de le comprendre et de s'y retrouver. Une personne entre dans le système de psychiatrie légale lorsqu'elle est atteinte d'une maladie mentale et a des démêlées avec la justice. Souvent, la première interaction consiste à évaluer la responsabilité criminelle de cette personne et à déterminer si elle est apte à subir son procès, ce qui s'appelle une évaluation d'aptitude. L'évaluation de l'aptitude fournit au tribunal des données permettant de déterminer si une maladie mentale empêche une personne de comprendre ce qui se passe lors d'un procès ou les conséquences possibles de la procédure, et si la maladie affecte sa capacité à communiquer de manière efficace à propos de son cas avec son avocat. Une évaluation de responsabilité criminelle fournit au tribunal de l'information permettant de déterminer si une maladie mentale a pu affecter les actions d'une personne au moment où elle a commis un crime (c.-à-d. si elle ne comprenait pas ce qu'elle faisait, ou si elle ne pouvait pas comprendre que ce qu'elle faisait était mal).

L'objectif du système de psychiatrie légale est de contribuer à la réadaptation et à la réintégration des personnes dans la communauté tout en assurant la sécurité du public.

Législation

Plusieurs textes législatifs importants concernent les soins de psychiatrie légale en Ontario. Il s'agit notamment des textes suivants :

- *Loi sur la santé mentale de l'Ontario ;*
- *Loi sur le consentement aux soins de santé ;*
- *Loi sur la prise de décisions au nom d'autrui ;*
- *Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé ;*
- partie XX.I du Code criminel du Canada, concernant les troubles mentaux.

Respect de la confidentialité et de la vie privée

Les membres de la famille et les aidants jouent un rôle crucial au sein de l'équipe de soins et influencent grandement le processus de rétablissement de leur proche. Cependant, il arrive que l'équipe de soins ne puisse pas divulguer librement certaines informations avec les membres de la famille pour protéger la confidentialité du client. Cela peut être frustrant pour les membres de la famille qui veulent savoir comment se porte leur proche et comment ils peuvent l'aider. N'oubliez pas qu'au fur et à mesure que l'état de nos clients s'améliore, ils sont généralement plus enclins à inclure leurs proches dans leur plan de soins.

Il est important de savoir que même en l'absence de consentement du client, l'équipe peut offrir aux membres de sa famille des informations générales sur la procédure judiciaire, le système de psychiatrie légale et les traitements. Même sans consentement, les membres de la famille et les aidants peuvent partager avec l'équipe de soins des informations et des observations qui, selon eux, pourraient contribuer au rétablissement de leur proche.

Pour les clients du Programme de psychiatrie légale intégrée qui font l'objet d'une décision de la Commission ontarienne d'examen, il existe certaines limites à la mesure dans laquelle les cliniciens peuvent maintenir la confidentialité du client. Par exemple, tous les renseignements des dossiers cliniques peuvent être communiqués au tribunal dans le cadre des évaluations ordonnées par le tribunal et à la Commission ontarienne d'examen lors de l'audience annuelle d'un client devant cette Commission. Nous vous encourageons à discuter avec l'équipe de soins pour comprendre comment cette législation et nos politiques protègent les renseignements personnels sur la santé.

Le Royal accorde une grande importance au respect de la vie privée et de la confidentialité, ainsi qu'à la sécurité de chaque client. Le Programme de psychiatrie légale intégrée se conforme à la Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé (2004) du gouvernement de l'Ontario, ainsi qu'aux politiques strictes du Royal concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation des renseignements.

Veillez appeler le chef de la protection des renseignements personnels du Royal au 613-722-6521, poste 6328, si vous avez des questions ou des préoccupations concernant la confidentialité des renseignements sur la santé de votre proche. Vous pouvez également communiquer avec le Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario au 1-800-387-0073.

Services d'interprétation

Le Royal est conscient des difficultés que les barrières linguistiques peuvent entraîner pour les clients et leur famille. Des services professionnels

d'interprétation culturelle sont disponibles pour les personnes qui ont besoin d'un service dans une langue autre que l'anglais ou le français.

Nous sommes conscients que certains clients et familles s'inquiètent de la confidentialité de leurs renseignements lorsqu'ils font appel aux services d'un interprète. Le Royal a conclu des accords avec des services d'interprétation afin de garantir la confidentialité des données de ses clients. Si vous avez besoin de services d'interprétation ou si vous avez des préoccupations à ce sujet, communiquez avec l'équipe de soins.

Transition de l'unité d'hospitalisation en psychiatrie légale au Programme pour clients ambulatoires

Le Programme de psychiatrie légale intégrée fournit des services aux personnes qui font l'objet d'une procédure judiciaire afin d'aider le tribunal quant aux questions de responsabilité criminelle et d'aptitude à subir un procès, en travaillant avec les personnes qui ont été déclarées non criminellement responsables (NCR) ou inaptes à subir un procès.

Le parcours d'un client dans le Programme de psychiatrie légale intégrée dépend de son état clinique et de son statut juridique.

Services d'évaluation et de traitement ordonnés par le tribunal

En règle générale, le Programme de psychiatrie légale intégrée a un premier contact avec le client lors d'une évaluation ou d'un traitement ordonné par le tribunal dans le cadre d'une procédure judiciaire. Les décisions d'ordonnance de traitement sont rendues par le tribunal lorsqu'une personne est jugée inapte à subir un procès et que le traitement proposé est susceptible de rendre cette personne apte à subir un procès dans un délai de 60 jours. Les délais d'évaluation varient entre 5, 30 et 60 jours. Les évaluations sont ordonnées par le tribunal et ont lieu dans l'unité d'évaluation et de stabilisation.

Elles peuvent également se dérouler dans l'unité d'évaluation brève lorsque le client a été jugé apte à demeurer dans la communauté en attendant son évaluation. Parfois, par manque d'espace dans l'unité d'évaluation, un client détenu (c.-à-d., au Centre de détention d'Ottawa-Carleton) peut être évalué par un psychiatre du Royal à cet endroit.

Une évaluation peut prendre plusieurs semaines pour que l'équipe comprenne bien les problèmes cliniques du client. En tant que membre de la famille ou aidant, il se peut que vous ayez de l'information pertinente au sujet de votre proche, donc un membre de l'équipe vous contactera pour en discuter.

Selon la décision prise par le tribunal ou la Commission ontarienne d'examen, un client qui retourne devant le tribunal et est déclaré non criminellement responsable (NCR) ou inapte à subir un procès, peut retourner au Programme de psychiatrie légale intégrée du Royal. En général, le client retourne au Royal pour obtenir un soutien continu, pour stabiliser son état mental et pour recevoir des soins de réadaptation, dans le but d'éventuellement réintégrer la communauté.

Stabilisation à l'unité d'évaluation en psychiatrie légale

Sous la responsabilité de la Commission ontarienne d'examen, les clients sont soutenus par une équipe interdisciplinaire tout au long de leur hospitalisation au Royal. À l'unité d'évaluation en psychiatrie légale, l'équipe travaille avec les clients afin de stabiliser leur état et de diminuer leurs symptômes pour améliorer leurs capacités d'adaptation.

Des plans de soins sont élaborés pour chaque personne en fonction de ses besoins et de ses objectifs de rétablissement. Les plans de soins comprennent des groupes thérapeutiques axés sur les techniques de gestion du stress et des défis de la vie. Les loisirs, l'enseignement sur les médicaments et sur le fonctionnement du système judiciaire font également partie des services fondamentaux offerts pour aider les personnes à se préparer à une transition vers l'unité de réadaptation en psychiatrie légale.

Il est important de noter que l'unité d'évaluation en psychiatrie légale est une unité sécurisée (unité fermée). Seuls les clients bénéficiant de privilèges peuvent quitter l'unité, accompagnés d'un membre du personnel. Des privilèges supplémentaires sont accordés lorsque le client est considéré stable et que le risque lié à son infraction peut être géré dans l'unité de réadaptation en psychiatrie légale (qui est moins restrictive).

Unité de réadaptation en psychiatrie légale

Lorsque l'état d'un client est stabilisé et qu'une place est disponible, celui-ci est transféré à l'unité de réadaptation en psychiatrie légale pour

poursuivre son traitement (on parle souvent d'un « déménagement à l'étage »). Le plan de soins évolue pour inclure une thérapie et un soutien de groupe afin d'améliorer les compétences du client pour qu'il puisse éventuellement recevoir son congé et s'intégrer de manière durable dans la communauté. Des évaluations peuvent être nécessaires pour préparer le client au congé. À titre d'exemple, une évaluation fonctionnelle par un ergothérapeute peut être pertinente pour faire le point sur la façon dont le client gère ses activités quotidiennes (utiliser les transports, se déplacer, etc.)

Statut de client ambulatoire

Quelques éléments doivent être mis en place avant que les clients ne retournent vivre dans la communauté.

- La Commission ontarienne d'examen doit approuver la transition vers la communauté.
- L'équipe de soins doit convenir que le client est prêt à réintégrer la communauté.
- Un logement approprié doit être disponible pour les clients ne vivant pas dans une résidence privée.

Le niveau de soutien fourni aux clients ambulatoires dépend de la situation du client et des exigences légales liées à son dossier. Il peut s'agir de services de gestion de cas pour faciliter l'accès aux services de santé mentale et aux services sociaux. Le Royal travaille également en étroite collaboration avec des partenaires communautaires pour faciliter l'accès à divers types de logement dans la communauté, avec différents niveaux de supervision et d'indépendance.

Soutien individuel par les pairs dans l'unité

Soutien individuel par les pairs dans l'unité

Le soutien par les pairs est un outil très puissant pour favoriser l'épanouissement personnel et le mieux-être. Il s'agit d'une aide fournie par une personne qui a vécu une expérience similaire et qui est plus avancée dans son parcours de rétablissement.

Le soutien par les pairs est une pratique unique qui :

- consiste en un soutien émotionnel et pratique entre deux personnes qui partagent une expérience commune ;
- vise à minimiser les déséquilibres de pouvoir et à favoriser des relations égales et empathiques ;

- encourage les personnes confrontées à des difficultés à prendre des décisions fondées sur leurs propres connaissances et leur expertise concernant leurs besoins, avec l'appui d'un pair formé pour soutenir les autres.

Le soutien et les expériences partagées des pairs peuvent inspirer de l'espoir et montrer que le rétablissement est possible. Le soutien individuel par les pairs est offert au Royal à l'unité d'évaluation en psychiatrie légale et à l'unité de réadaptation en psychiatrie légale. Le soutien par les pairs est offert individuellement ou en groupe.

En tant que membre de la famille ou aidant, veuillez garder à l'esprit les informations suivantes au sujet du soutien individuel par les pairs au Royal :

- La confidentialité est fondamentale au soutien par les pairs et, à ce titre, vous ne recevrez aucune information sur ce que votre proche partage avec son pair aidant. De plus, vous ne serez pas informé si votre proche bénéficie d'un soutien par les pairs.
- Le soutien par les pairs est volontaire, et ne fonctionne que si la personne qui y participe y est ouverte. Bien que vous puissiez l'encourager à le faire, c'est à votre proche de rechercher un soutien par les pairs lorsqu'il est prêt à le faire.
- Bien que vous puissiez vous engager dans le soutien familial par les pairs, le soutien individuel par les pairs est totalement distinct. Les pairs aidants, qu'ils travaillent avec les clients ou les familles, ne divulgueront jamais les discussions qu'ils ont eues.

Fonctionnement des unités d'hospitalisation en psychiatrie légale

Lignes directrices et attentes

À leur arrivée, tous les clients reçoivent des informations sur les directives et les attentes relatives à l'unité de traitement en psychiatrie légale. Ces directives portent sur des sujets tels que les conditions imposées à un client (autrefois appelées « privilèges »), les drogues et l'alcool, les effets personnels (y compris l'argent), le code vestimentaire, le couvre-feu, la nourriture et les boissons, l'entretien ménager, les soins personnels, la participation à des programmes, les loisirs, l'utilisation de la technologie et des appareils de communication, ainsi que les visites. Ces lignes directrices sont le fruit d'une collaboration entre nos clients et notre personnel en vue de favoriser un environnement positif. Veuillez vous adresser à l'équipe de soins pour obtenir une copie de ce document.

Comment appeler votre proche

Si votre proche se trouve dans l'unité d'évaluation en psychiatrie légale, il n'a pas accès à un téléphone portable, une tablette ou un ordinateur portable

personnel. Une ligne téléphonique pour les appels entrants et sortants est disponible entre 8 h et 22 h. Tous les clients de l'unité d'évaluation en psychiatrie légale partagent cette ligne, c'est pourquoi les clients et leur famille sont priés de limiter les appels à 15 minutes. Des cartes téléphoniques prépayées sont disponibles à l'achat pour permettre aux clients d'effectuer des appels interurbains.

Pour joindre un client de l'unité d'évaluation en psychiatrie légale, veuillez demander son numéro de poste téléphonique à un membre de l'équipe de soins.

Si votre proche se trouve à l'unité de réadaptation en psychiatrie légale, il peut être joint sur la ligne téléphonique réservée aux clients, qui est disponible pour les appels entrants et sortants entre 7 h et 22 h. Comme indiqué ci-dessus, tous les clients de l'unité de réadaptation en psychiatrie légale partagent cette ligne, les clients et les membres de la famille sont donc priés de limiter les appels à 15 minutes. Pour joindre un client de l'unité de réadaptation en psychiatrie légale, veuillez demander son numéro de poste téléphonique à un membre de l'équipe de soins.

L'accès aux téléphones portables personnels est déterminé en collaboration avec l'équipe de soins.

Visites

Nous encourageons la famille et les amis à rendre visite à leur proche pendant son hospitalisation au Programme de psychiatrie légale intégrée, car ces visites peuvent jouer un rôle essentiel dans son rétablissement en renforçant les relations, en apportant un précieux soutien émotionnel et en ayant des répercussions positives sur le mieux-être de votre proche.

Visiter l'unité d'évaluation en psychiatrie légale : ce qu'il faut savoir

Pour que la visite de votre proche se déroule en douceur et en toute sécurité, veuillez contacter l'équipe de soins pour fixer un rendez-vous au moins 24 heures à l'avance. Cela permettra à l'équipe de planifier votre visite et de s'assurer que la salle puisse accommoder toutes les personnes qui désirent être présentes. L'équipe veillera à ce qu'il n'y ait pas de conflits potentiels avec les activités thérapeutiques et les repas de votre proche. Si plusieurs visites sont prévues simultanément et que chaque visite comprend un groupe de plusieurs personnes, il se peut que nous devions limiter le nombre de visiteurs à deux ou imposer une limite de temps de 15 minutes.

Nous encourageons les clients à contacter leur travailleur social pour prendre les dispositions nécessaires.

Les visites ont lieu de préférence en semaine, entre 8 h et 16 h. Pour des raisons de sécurité, tous les visiteurs doivent passer par un détecteur de métaux à leur arrivée. Une pièce d'identité avec photo peut être demandée. Veuillez noter que tous les effets personnels, y compris les vêtements d'extérieur, doivent être rangés dans les casiers prévus à cet effet. Enfin, nous demandons qu'il n'y ait pas de contact physique ou d'échange d'objets pendant la visite afin de garantir un environnement sûr et sécurisé pour tous.

Rappel : Votre proche a le droit de refuser les visites. De même, le personnel peut mettre fin à des visites qui risquent de troubler le client ou qui pourraient être dangereuses.

La confidentialité doit être maintenue pendant la visite; aucune information concernant d'autres clients ou le personnel ne peut être communiquée.

Visiter l'unité de réadaptation en psychiatrie légale

Nous encourageons tous les visiteurs à planifier leurs visites à l'avance afin qu'elles n'entrent pas en conflit avec les activités et les repas de leur proche. Veuillez appeler l'unité et contacter l'équipe de soins au moins 24 heures avant votre visite.

Rappel : Votre proche a le droit de refuser les visites. De même, le personnel peut mettre fin à des visites qui risquent de troubler le client ou être dangereuses.

Notre objectif est de maintenir un environnement sûr pour tous. À cette fin, nous vous demandons de prendre note des consignes suivantes :

- Vous devez obtenir l'approbation de l'équipe de soins de votre proche avant de lui apporter des articles ou cadeaux.
- Tous les visiteurs doivent se présenter au poste de soins infirmiers à leur arrivée dans l'unité. Une pièce d'identité avec photo peut être demandée.
- Pour des raisons de sécurité, les effets personnels des visiteurs sont inspectés avant leur entrée dans l'unité. Les visiteurs qui refusent de se soumettre à cette fouille seront priés de quitter les lieux. La sécurité peut être appelée si nécessaire.
- Les visites se déroulent uniquement dans les parties communes; les visiteurs ne sont pas autorisés à entrer dans les chambres des clients. Le jardin d'hiver est un excellent endroit pour une visite. Il est également possible que votre proche puisse vous rencontrer à l'extérieur, sur le terrain de l'établissement. Des tables de pique-nique et des bancs sont disposés à divers endroits dans le bâtiment et sur le terrain.
- La nourriture et les boissons extérieures ne sont pas autorisées dans l'unité. La nourriture et les boissons peuvent être consommées dans le jardin d'hiver ou à l'extérieur, sur le terrain.

Des visites dans la communauté sont également possibles, selon les conditions applicables à votre proche. (Consultez le glossaire présenté à

la fin du guide pour obtenir plus d'informations sur les niveaux de conditions.) Il peut s'agir de visites de jour accompagnées par le personnel, de permissions de sortie avec une personne approuvée (voir la section sur la « personne approuvée » ci-dessous pour connaître les détails d'admissibilité), ainsi que de permissions de sortie de jour ou de nuit. Veuillez vous adresser à votre proche et à son équipe de soins pour obtenir plus de renseignements.

Personne approuvée

Votre proche peut être autorisé à se faire accompagner par une « personne approuvée » à l'extérieur de l'établissement (sur le terrain et dans la communauté) à des fins spécifiques, par exemple pour aller à des rendez-vous médicaux ou participer à des activités sociales. Cette autorisation peut également s'étendre aux voyages à l'étranger. La présence d'une personne approuvée peut aider votre proche à obtenir plus de liberté, d'indépendance et de confiance au fur et à mesure que son traitement progresse. Toute personne souhaitant obtenir cette désignation doit se soumettre à une procédure d'évaluation. Les demandes seront approuvées en fonction des recommandations de l'équipe de soins. Pour en savoir plus sur la façon d'obtenir cette approbation, communiquez avec le travailleur social de votre proche.

Sécurité dans l'unité

La sécurité des clients, des visiteurs et du personnel est une priorité pour le Programme de psychiatrie légale intégrée et, à ce titre, un certain nombre de mesures de sécurité ont été mises en place.

Le Programme de psychiatrie légale intégrée adhère à Safewards, un programme internationalement reconnu qui engage le personnel et les clients à réduire les risques de conflit dans l'unité.

Des mesures de sécurité physique sont en place pour aider à protéger les clients contre l'automutilation ou les empêcher de faire du mal aux autres. Si vous ou votre proche avez des questions, des suggestions ou des inquiétudes concernant la sécurité dans l'unité, veuillez en informer l'équipe de soins. Vous pouvez également communiquer avec le gestionnaire des Relations avec les clients et les familles, au 613-722-6521, poste 6710.

Drogues, alcool et cigarettes

Les drogues, le tabac, les cigarettes électroniques ou stylos vapoteurs, les produits similaires au tabac et l'alcool sont strictement interdits dans les établissements ou sur les terrains du Royal. Lors de leur admission, les clients répondent à des questions sur leur consommation de tabac et se voient proposer une thérapie de remplacement de la nicotine ou d'autres soutiens thérapeutiques, et ce, tout au long de leur hospitalisation.

Plus de 70 % des personnes recevant des soins au Programme de psychiatrie légale présentent un trouble lié à la consommation de substances. Pour certaines personnes, les drogues, l'alcool et les cigarettes peuvent aggraver leurs symptômes de santé mentale ou avoir un effet négatif sur leur rétablissement. La consommation de substances est une problématique complexe. Veuillez contacter l'équipe de soins de votre proche pour en savoir plus.

Notre engagement en faveur d'un environnement sûr se reflète dans nos politiques relatives à la fouille des clients, des visiteurs ou de leurs biens ainsi qu'à la consommation, à la possession et au trafic de drogues illicites, y compris l'entreposage et l'élimination des drogues illicites et des substances non identifiées.

Conformément à la Loi favorisant un Ontario sans fumée, il est interdit de fumer (tabac, cigarettes électroniques, produits similaires au tabac) dans les établissements ou sur les terrains du Royal, à l'exception d'une zone désignée sur le trottoir le long de l'avenue Carling.

Les clients qui souhaitent arrêter de fumer sont encouragés à consulter leur équipe de soins pour obtenir des conseils et un soutien.

Planification du congé et du retour dans la communauté : considérations pour les familles et aidants

L'un des stress et des défis les plus importants auxquels sont confrontées les familles de clients en psychiatrie légale est de déterminer où leur proche va vivre après sa sortie de l'hôpital. En règle générale, le travailleur social du client dirige la planification de son congé, mais chaque membre de l'équipe de soins (y compris les membres de la famille et les aidants) a un rôle essentiel à jouer dans ce processus.

Les familles peuvent participer au processus de planification du congé de diverses manières pratiques, par exemple :

- **Participer aux réunions de planification du congé.**

En fonction du consentement de votre proche, son travailleur social vous invitera à assister à une réunion avec les membres de l'équipe de soins. C'est le moment idéal pour donner votre avis, poser des questions et veiller à ce que l'équipe de soins sache quel soutien vous pouvez apporter de manière réaliste et cohérente.

- **Encourager et soutenir votre proche à l'approche de son congé.**

Une sortie imminente peut être une source importante d'anxiété. Soutenez votre proche en écoutant ses souhaits et ses préoccupations, aidez-le à communiquer ses besoins à l'équipe de soins et encouragez-le à avancer une étape à la fois s'il est anxieux à l'idée de changer de cadre.

Dans le cadre des soins en psychiatrie légale, les principaux facteurs pris en compte lors de l'élaboration d'un plan de congé sont le niveau fonctionnel de votre proche, la décision de la Commission ontarienne d'examen et les possibilités de logement dans la communauté.

Il est important de reconnaître qu'il y a parfois un écart entre les espoirs et les attentes des familles et des clients et les recommandations de l'équipe de soins, même lorsque tous les facteurs pertinents sont pris en compte. Sachez qu'après la sortie de l'hôpital de votre proche, l'équipe de soins ambulatoires continue d'évaluer si son logement est approprié. L'équipe travaillera avec les clients et leurs proches et aidants pour trouver un logement plus approprié au fur et à mesure que les clients progressent dans leur rétablissement, selon les besoins.

L'équipe de soins doit évaluer et connaître le niveau d'autonomie de votre proche. Il pourrait être anxiogène pour votre proche si son milieu de vie n'est pas approprié et qu'il n'est pas en mesure de s'occuper de lui-même ou s'il n'a pas assez de soutien. Un niveau de stress élevé peut augmenter les risques de réapparition des symptômes de maladie mentale et pourrait mener à une éventuelle réhospitalisation.

La plupart des clients qui sont jugés non criminellement responsables sont hospitalisés, ce qui donne à l'équipe de soins plus de temps pour évaluer leur capacité à participer aux activités de la vie quotidienne. L'équipe de soins de votre proche vous renseignera sur le niveau de soutien dont il a besoin (par exemple, s'il est autonome pour suivre les routines quotidiennes dans l'unité et pour prendre ses médicaments). Les commentaires des membres de la famille et des aidants sont précieux, car ce sont eux qui connaissent le mieux leur proche et qui peuvent transmettre des renseignements sur son fonctionnement antérieur, avant son arrivée au Royal.

Conseil : Une visite de fin de semaine à la maison peut donner à l'équipe de soins de précieuses indications sur la façon dont votre proche pourrait se débrouiller à l'extérieur de l'unité.

Évaluations fonctionnelles

Une évaluation fonctionnelle est une évaluation détaillée réalisée par l'ergothérapeute de l'équipe de soins de votre proche. Cette évaluation consiste à évaluer la capacité du client à accomplir des tâches quotidiennes. L'objectif est de comprendre dans quelle mesure une personne est autonome dans la gestion de ces activités. L'évaluation permet de comprendre les difficultés et les limitations d'une personne afin d'élaborer des stratégies ou de déterminer le niveau de soutien personnalisé qui pourrait améliorer son fonctionnement au quotidien et sa qualité de vie.

L'évaluation fonctionnelle permet également à l'ergothérapeute de formuler des recommandations concernant le milieu de vie, le type de logement et tout soutien dont votre proche pourrait avoir besoin pour être le plus autonome possible au sein de la communauté.

L'évaluation fonctionnelle comprend des outils d'évaluation standard et des évaluations par observation pour examiner les capacités cognitives du client, ses compétences financières, sa capacité de prise en charge à domicile et dans la communauté, ses connaissances en matière de santé et de sécurité, ainsi que ses compétences en matière de communication. À cette fin, votre proche peut s'attendre à devoir répondre à des questions sur la vie dans la communauté et sur des activités axées sur les tâches quotidiennes.

telles que prendre les transports en commun, faire l'épicerie et cuisiner. Ses comportements et ses habitudes dans l'unité d'hospitalisation servent également d'indicateurs de son niveau de fonctionnement.

Il est important de noter que l'évaluation fonctionnelle n'est qu'une partie des recommandations de l'équipe de soins. L'équipe de soins tient compte de l'engagement du client à l'égard de son plan de soins, de sa volonté de prendre les médicaments qui lui ont été prescrits, de ses capacités cognitives, de la prise en charge de sa maladie et de sa capacité à suivre les règles. L'équipe doit également tenir compte de la décision de la Commission ontarienne d'examen.

L'équipe de soins veut aider votre proche à atteindre ses objectifs en matière de logement. S'il vise un type spécifique de logement, mais qu'il n'est pas en mesure d'accomplir les tâches habituellement associées à ce type de milieu, l'équipe l'encouragera et l'amènera à améliorer ses compétences afin d'atteindre le niveau espéré. L'un des moyens d'y parvenir est de participer à des groupes conçus spécifiquement pour l'aider à améliorer certaines compétences. Si nécessaire, il peut être recommandé que votre proche intègre un foyer de groupe ou un logement de transition pour continuer à développer ses compétences.

Il faut se rappeler que votre proche a des compétences, des besoins et des objectifs qui lui sont propres. L'équipe de soins s'efforce de trouver les meilleures options de logement possibles pour assurer sa sécurité et son mieux-être mental, tout en garantissant la sécurité de la communauté.

Décision concernant les « logements approuvés »

Lorsque les clients sont suivis par la Commission ontarienne d'examen, le type de logement dont ils auront besoin est indiqué dans leur décision. Cette décision est prise par la Commission ontarienne d'examen après avoir écouté le point de vue et les opinions d'un psychiatre du Royal, de l'avocat de la Couronne et de l'avocat de votre proche. Si la décision de votre proche porte la mention « logement approuvé », cela signifie que la Commission ontarienne d'examen a décidé que le logement doit être approuvé par le Royal. L'expression « logement supervisé » désigne

généralement un foyer de groupe. La décision est valable pour un an et peut être réévaluée lors de la prochaine audience de la Commission.

Logement approuvé : Pour certains clients faisant l'objet d'une décision de détention, la Commission précise dans sa décision la condition que le logement doit être approuvé par le « responsable » de l'hôpital. (Voir le glossaire à la fin du guide.) Autrement dit, son nouveau milieu de vie (foyer, appartement ou autre logement partagé) doit être évalué et approuvé avant que votre proche y emménage.

Cette évaluation est effectuée par un travailleur social et comprend l'examen d'un ensemble de critères spécifiques à votre proche. Parmi les aspects pris en compte par le travailleur social figurent la sécurité (p. ex. présence de détecteurs de fumée) et si le logement est abordable pour votre proche. Si le logement n'est pas abordable, cela pourrait entraîner une augmentation du stress, ce qui pourrait accroître le risque de rechute.

Le travailleur social prend également en considération les autres personnes susceptibles de partager l'espace de vie avec votre proche. Si votre proche vit chez vous, on vous demandera probablement de participer à un entretien avec le travailleur social. Au cours de cette rencontre, le travailleur social discutera de la décision de placement de votre proche, de son diagnostic et examinera avec vous les signes précurseurs d'une rechute. Il vous demandera également comment vous géreriez une éventuelle rechute ou un comportement agressif.

Une fois le rapport d'évaluation terminé, il sera examiné par le directeur du programme et le directeur clinique qui, en tant que personnes responsables, décideront en dernier ressort si votre proche peut vivre dans le logement proposé.

Options de logement disponibles dans la communauté

Voici quelques options de logement :

- Location privée (peut parfois être subventionnée)
- Maisons de transition spécialisées du Programme de psychiatrie légale intégrée
- Logement subventionné et supervisé

Foyers de groupe

Pour une personne atteinte d'une maladie chronique, il peut s'avérer difficile de vivre de façon autonome tout en gérant ses problèmes de santé physique et mentale. C'est pourquoi l'équipe de soins recommandera parfois un foyer de transition comme la Maison Grove (gérée par le personnel de la Corporation Salus Ottawa) ou la Maison Lebreton (gérée par la Société John Howard d'Ottawa).

La Maison Grove offre du personnel 24 heures sur 24 et des programmes de groupe. Les résidents doivent participer aux groupes et bien s'entendre avec leurs colocataires. Cette résidence constitue une bonne transition vers la vie autonome, ou vers la Maison Lebreton si un soutien supplémentaire est nécessaire avant de passer à la vie autonome dans la communauté.

La Maison Lebreton est destinée à des résidents plus indépendants. Les résidents doivent travailler ou suivre des études dans les trois mois qui suivent leur arrivée. Ils participent à moins de groupes, mais ils ont une plus grande responsabilité dans leur gestion de la maison.

Les résidents des foyers Grove et Lebreton peuvent également être admissibles au Programme psycholégal de soutien aux logements (PPSL), qui offre un logement subventionné aux personnes ayant reçu leur congé du programme.

Le Registre des logements sociaux d'Ottawa est le dépositaire central des demandes de logement supervisé et subventionné. Les logements supervisés disposent d'un personnel sur place pour s'occuper des résidents, tandis que les logements subventionnés offrent un loyer réduit aux personnes dont les revenus correspondent au seuil d'admissibilité. Les logements supervisés sont généralement subventionnés, mais les logements subventionnés ne sont pas toujours supervisés.

Les foyers de groupe sont principalement gérés par le secteur privé, mais il existe des foyers financés par le gouvernement pour les clients qui ont besoin d'une assistance 24 heures sur 24. Pour certains clients, les foyers de groupe conviennent parfaitement et peuvent constituer une meilleure solution pour le client ainsi que pour sa famille, qui fournit ces soins depuis de nombreuses années.

Parfois, les familles et leurs proches appréhendent de déménager dans un foyer de groupe. C'est normal. La plupart des foyers de groupe proposent au départ une chambre partagée. Votre proche aura besoin d'un certain temps pour s'adapter et s'installer dans son nouveau milieu de vie.

Programme pour clients ambulatoires

Équipe de soutien intensif au rétablissement en psychiatrie légale

L'équipe de soutien intensif au rétablissement en psychiatrie légale (Forensic Intensive Recovery Support Team, FIRST) fournit des services ambulatoires intensifs et des liens avec la communauté aux clients qui vivent dans la communauté et ont été jugés non criminellement responsables ou inaptes à subir leur procès. L'objectif de cette équipe est de soutenir le rétablissement du client et de maintenir la sécurité de la communauté. Elle offre des services pour répondre aux besoins individuels de chaque client, tels que les besoins en matière de santé mentale, de compétences sociales, d'activités de jour, de consommation de substances, de santé physique, de diversité et de spiritualité, ainsi que les besoins psychologiques. Des services de gestion de cas sont également disponibles pour aider le client à naviguer dans le système de psychiatrie légale.

Tous les clients jugés non criminellement responsables ou inaptes à subir leur procès, qui vivent dans la communauté ou qui sont en transition vers la vie dans la communauté, sont évalués pour déterminer s'ils sont admissibles aux services de l'équipe de soutien intensif au rétablissement en psychiatrie légale, en collaboration avec leur médecin. Nous vous encourageons à parler à l'équipe de soins de votre proche pour en savoir plus sur ces services.

Gestion de cas dans la communauté

De nombreux organismes de santé mentale proposent des services de gestion de cas aux adultes vivant avec une maladie mentale. Au fur et à mesure que les clients du Programme de psychiatrie légale intégrée progressent dans le processus de la Commission ontarienne d'examen, l'équipe les oriente vers des services communautaires en fonction du niveau de soutien dont ils ont besoin. Plusieurs organisations de la communauté travaillent en partenariat avec le Programme de psychiatrie légale intégrée dans le cadre des services de soutien communautaire

en santé mentale, notamment l'Association canadienne pour la santé mentale (ACSM), Montfort Renaissance, Salus, John Howard et les Équipes communautaires de traitement intensif (ECTI).

Le programme pour clients ambulatoires fournit également des consultations interdisciplinaires et des interventions de groupe limitées dans le temps pour les personnes qui vivent dans la communauté et qui sont suivies par nos psychiatres légistes.

Remerciements

Le Programme de psychiatrie légale intégrée souhaite remercier les membres du Conseil consultatif des familles pour leur révision attentive du présent guide et leur précieuse rétroaction. Leurs commentaires et suggestions ont servi à orienter le contenu de ce guide vers une approche centrée sur les familles.

Glossaire des sigles et des termes techniques

Vous trouverez ci-dessous un résumé des termes couramment utilisés dans le domaine de la psychiatrie légale. Si vous entendez un terme qui ne vous est pas familier dans le cadre de l'accompagnement de votre proche, n'hésitez pas à poser des questions à l'équipe de soins.

Logement approuvé : Il s'agit d'un logement dans la communauté qui a été jugé adapté à une personne faisant l'objet d'une décision de la Commission ontarienne d'examen. Le processus comprend une évaluation par un travailleur social et l'approbation par le Royal.

Personne approuvée : Une personne qui a fait une demande et obtenu l'approbation pour superviser un client ayant un niveau de condition lui donnant la permission de sortir dans la communauté (p. ex. activités spécifiques en dehors du périmètre sécurisé et déplacements dans la communauté). La personne approuvée accepte de suivre les règles énoncées dans la décision du client. Les membres de la famille ou d'autres personnes proches du client peuvent devenir des personnes approuvées. Le processus comprend une évaluation par un travailleur social et l'approbation par le Royal.

Décision : Décision prise par la Commission ontarienne d'examen (COE) après l'audience d'un client déclaré non criminellement responsable ou inapte à subir son procès. La décision précise l'endroit où la personne doit se rendre (p. ex. hospitalisation ou consultation avec un médecin). Elle précise également le niveau de sécurité dont elle a besoin et énumère les conditions qui y sont associées au cours de l'année à venir (jusqu'à la prochaine audience de la COE). La décision concernant le client est réexaminée chaque année par la COE pour déterminer l'évolution progressive des conditions applicables.

Conditions (*également appelées « privilèges »*) : Il s'agit de règles ou d'exigences spécifiques qu'une personne doit respecter lorsqu'elle reçoit des soins. Les conditions applicables déterminent le niveau de supervision nécessaire et si votre proche peut être accompagné hors de l'unité ou sortir dans la communauté. On peut considérer les conditions comme des lignes directrices qui contribuent à créer un environnement structuré et sûr pour tous.

Le tableau ci-dessous présente les différents niveaux de conditions.

NIV 00 - Unité de psychiatrie légale

NIV 000 - Compassion

NIV 1 - Sortie sur les terrains de l'hôpital avec escorte

NIV 2 - Sortie sur les terrains de l'hôpital avec accompagnement

NIV 3 - Sortie sur les terrains de l'hôpital avec supervision indirecte

NIV 4 - Sortie dans la communauté avec escorte

NIV 5 - Sortie dans la communauté avec accompagnement

NIV 6 - Sortie de jour (laissez-passer) dans la communauté avec supervision indirecte

NIV 7 - Sortie de nuit (laissez-passer) dans la communauté avec supervision indirecte

NIV 8 - Logement approuvé

Niveaux d'accompagnement (pour les activités) :

Escorté : Le client est toujours en compagnie d'un membre du personnel ou d'une personne approuvée, et doit rester à proximité et à portée de vue de cette personne en tout temps.

Accompagnement : Plusieurs clients sont ensemble, chacun étant à portée de vue d'un membre du personnel ou d'une personne approuvée.

Niveaux de supervision (pendant une activité) :

Supervision directe : Pendant l'activité, le client est toujours visible par une personne désignée qui doit s'assurer de suivre ce qu'il fait et de savoir où il se trouve.

Supervision indirecte : Le client suit les règles fixées par l'équipe de soins, ce qui peut inclure le fait de se présenter au personnel à certaines heures ou de se trouver à l'occasion avec une personne approuvée. La personne approuvée doit toujours savoir de manière générale où se trouve le client.

NOTES



Mental Health - Care & Research
Santé mentale - Soins et recherche

leroyal.ca